



**Séance du 29 JUILLET 2010**

**DELIBERATION N°2010-07-29**

**OBJET:** Demande de subvention pour l'achat d'un chargeur sur pneus pour le chargement des ordures ménagères du quai de transfert de Teghime

Nombre de membres			L'an deux mil dix, le vingt-neuf juillet à 10 heures 15, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie au siège social du Syvadec, 5 bis rue du Colonel Feracci à Corté, Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.
En exercice	Présents	Votants	
16	9	9	
<b>Présents :</b>			
Mesdames : Messieurs : François TATTI, Gilles GIOVANNANGELI, Jean PAJANACCI, Xavier POLI, Pierre GUIDONI, Ange-Pierre VIVONI, Jean louis MASSIANI et José GIANILY, Dominique FARELLACCI.			
<b>Absents :</b>			
Mesdames : Messieurs : Ange ROVERE, Jean Pierre GIORDANI, Paul LIONS, Jean-Jacques PADOVANI, José GIANILY, Antoine GREANI, Jean-Baptiste GIFFON et Paul GIUDICELLI.			
<b>Secrétaire de séance :</b>		Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-préfecture de Corté du :	
Monsieur Xavier POLI		et publication (affichage) ou notification du : Le Président,   François TATTI	
<b>Convocation envoyée le :</b>			
15 juillet 2010			
<b>Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le :</b>			
15 juillet 2010		Sous-Préfecture de CORTE 13 AOUT 2010 ACCUSE DE RÉCEPTION	

**Objet : Demande de subvention pour l'achat d'un chargeur sur pneus pour le chargement des ordures ménagères du quai de transfert de Teghime**

Le Syvadec regroupe des communes réparties sur les deux départements de la Corse. Il a en charge le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers.

Pour assurer le service de chargement des ordures ménagères sur le site de Teghime, il est nécessaire d'acquérir un chargeur sur pneus.

Le montant de cette acquisition est estimé à 198 000 € HT. Il convient de déduire 12 000 € de frais d'entretien à ce montant (estimation).

La demande de financement est donc faite sur un montant éligible estimé à 186 000 € HT.

Le financement envisagé pour cette acquisition est de 80% provenant de subventions et de 20% sur fonds propres auxquels s'ajoute la TVA.

Le Président demande au Bureau Syndical l'autorisation de solliciter les financeurs ADEME, FEDER et Office de l'Environnement de la Corse.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

**9 membres présents,  
A l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le plan de financement,
- Autorise Monsieur le Président à solliciter les financeurs ADEME, FEDER et Office de l'Environnement de la Corse, à hauteur de 80% du montant HT des acquisitions,
- Arrête la part d'autofinancement à 20% du montant HT des travaux auxquels s'ajoute la TVA,
- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions et tout autre acte administratif relatif à l'attribution de subventions,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Sous-Préfecture de CORTE

13 AOUT 2010

ACCUSE DE RÉCEPTION

Fait à Corté, le 29 juillet 2010  
Extrait certifié conforme,

**Le Président,**

  
François TATTI

